



Istres, 6 décembre 2015

ELABORATION DES CRITERES REGIONAUX

LIGUE PACA TENNIS DE TABLE – SAISON 2016/2017

L'Equipe Technique Régionale réunie le 27 novembre dernier a entériné les critères suivants. Ces derniers régiront les différents axes de formation dans le cadre du PPF (Parcours Personnalisé de Formation) de la ligue PACA.

Dans le cadre de la formation des jeunes joueuses et joueurs, la ligue PACA avec le soutien de ses comités départementaux et ses clubs doivent tendre vers un objectif commun, à savoir le plus haut niveau national et viser les titres ou podiums nationaux.

La qualité des actions régionales est à optimiser afin de remplir la mission pour laquelle la ligue PACA a obtenu la délégation fédérale.

De la même manière, la ligue PACA est amenée à accompagner le développement quantitatif et structurel des actions départementales et des projets de ses clubs.

Voici présentés l'ensemble des critères régionaux pour chacune des actions de la circulaire jeunes :
*les catégories d'âges concernées sont les catégories internationales

- **Liste HN Ministère Jeunesse et Sport et Liste Espoirs** (Cf document DTN)
- **Entrée au Pôle Espoir :**
 - Places disponibles : 12 maximum et dans la limite des places d'internes fixée par l'opérateur responsable des hébergements.
 - Avoir 12 ans dans l'année (né(e) avant octobre de l'année N) catégorie -12 ans
 - Être minimum en classe de 6^{ème}
 - Être dans le Top 5 régional de l'année d'âge concernée jusqu'au -15 ans
 - Motivation affichée par un projet fort d'accession vers le haut niveau porté par la famille et partagé avec l'entraîneur référent du club et/ou un cadre référent du Comité Départemental.
 - Les candidatures spontanées sont possibles et doivent parvenir auprès du responsable du PPF et du Pôle Espoir au plus tard au 31 mars pour une entrée à la rentrée scolaire suivante.
- ⇒ Les critères d'entrée sont les mêmes mais étendus jusqu'au top 8 régional de l'année d'âge.
 - Le recrutement du Pôle Espoir est ouvert aux licencié(e)s des ligues extérieures
 - Il n'y a pas d'obligation de mutation dans un club de PACA
 - Les frais pédagogiques sont fixés par les tarifs en cours et votés par l'assemblée générale de la ligue PACA.
 - Les « extérieurs » à la ligue PACA se verront augmenter leurs frais pédagogiques d'un montant de 500 €.

- **Le statut d'invité au Pôle Espoir (suivi rapproché PPF) :**
 - Les critères sont les mêmes que les « Pôlistes » élargis au top 8 régional de l'année d'âge.
 - Les frais pédagogiques sont fixés par les tarifs en cours et votés par l'assemblée générale de la ligue PACA.
 - Motivation affichée par un projet fort d'accession vers le haut niveau porté par la famille et partagé avec l'entraîneur référent du club et/ou un cadre référent du Comité Départemental.
 - Le nombre de places étant limitées relativement aux effectifs annuels du Pôle Espoir et des profils concerné(e)s ; une planification sera établie par responsable du Pôle Espoir.

- **Les stages régionaux Pôle / Elite :**
 - Tous les pensionnaires du Pôle Espoir (convention stages inclus possible)
 - Les jeunes suivi(e)s dans le cadre du suivi rapproché PPF
 - Les jeunes aidés(e)s par le biais de bourses individuelles Ligue PACA
 - Les -11 ans dans leur 12^{ème} année (ex-Benjamins 2) avec profils nationaux : un échange entre le responsable du Pôle Espoir et du PPF et le responsable de la détection est indispensable.
 - Places limitées pour maintenir un encadrement de 1 cadre technique pour 6 / 8 joueur(se)s
 - Places limitées en lien avec les places disponibles pour les hébergements.
 - Les candidatures spontanées sont possibles et doivent parvenir auprès du responsable du PPF et du Pôle Espoir au plus tard 2 semaines avant le stage.
 - Les tarifs des stages sont fixés par les tarifs en cours et votés par l'assemblée générale de la ligue PACA.

- **Le statut d'invité aux stages régionaux Pôle / Elite :**
 - Etude au cas par cas par les responsables du Pôle Espoir et du PPF et du directeur de stage.
 - Motivation affichée par un projet fort d'entraînement porté par la famille et partagé avec l'entraîneur référent du club et/ou un cadre référent du Comité Départemental.

➤ **L'ouverture aux droits de bourses individuelles / aide PPF par la ligue PACA :**

○ **PPF garçons :**

- Appartenance à une liste ministérielle de sportif de Haut Niveau : Elite, Senior, Jeune et Espoir
- Médaillé aux France individuel (simple et/ou double) année N-1
- Podium au critérium fédéral niveau Nationale 1 année N-1
- Critérium Fédéral en National 1
- Appartenance à une structure d'entraînement identifiée par l'ETR PACA
- Présentation d'un fort projet d'accession vers le haut niveau porté par la famille et partagé avec le référent club et/ou comité départemental.

○ **PPF filles :**

- Appartenance à une liste ministérielle de sportif de Haut Niveau : Elite, Senior, Jeune et Espoir
- Médaillé aux France individuel (simple et/ou double) année N-1
- Critérium Fédéral Nationale 2 minimum
- Appartenance à une structure d'entraînement identifiée par l'ETR PACA
- Présentation d'un fort projet d'accession vers le haut niveau porté par la famille et partagé avec le référent club et/ou comité départemental.

○ **PPF détection :**

- Critères à venir dans une note spécifique détection régionale.

Les droits ouverts à ces bourses ci-avant présentés et critériés sont soumis à l'acceptation de devoirs de la part des joueur(se)s sans quoi l'engagement de la Ligue PACA sera annulé :

- Signer et respecter la Charte du Sportif établie par l'ETR (*document à venir*)
- Faire au minimum 2 stages régionaux par an suivant planification de l'ETR
- Accepter sans condition les sélections régionales PACA
- Modalité de reversement des gains remportés lors de sélections ou tournois pris en charge par la Ligue PACA.

***NB :** la possibilité d'effectuer des stages nationaux ou internationaux via une sélection nationale de la FFTT sera prioritaire dans la planification annuelle du (de la) joueur(se) et sera échangée et partagée avec les référents PPF, comité et/ou clubs.*

Important : Les points restant à être discutés sont les suivants d'ici à la fin de la saison 2015/2016 :

➤ **L'attribution des montants des aides PPF**

➤ **L'indentification des sélections jeunes de référence**

➤ **Les critères de sélection aux sélections régionales de référence**

Pour l'ETR

Olivier SKENADJI
Coordonnateur ETR